



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



24158231

JOURNAL DE L'ENTREPRISE

21 OCT. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0406 451 378**

Nom

(en entier) : **SCUBAPRO EUROPE-BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **drève Richelle 161 bte 48 à 1410 Waterloo**

Objet de l'acte : **Transfert du siège social**

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration

1.BUREAU

La séance est ouverte en ce 07/10/2024 à 16 heures au siège de la société, sous la présidence de Monsieur Donald SESTERHENN.

2.COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont présents tous les administrateurs de la société.

3.EXPOSE

Le Président expose ce qui suit :

3.1La présente séance du conseil d'administration a pour ordre du jour le déplacement du siège de la société

4.DELIBERATIONS

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de déplacer le siège de la société à l'adresse suivante : Rue Charles Catala, 78 à 1460 Ittre et ce à dater du 7 octobre 2024.

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs à MOORE SERVICES FINANCIERS, représentée par Madame Valérie De Bruyn, dont les bureaux sont établis à 1410 Waterloo, drève Richelle 161 N boîte 48 (TVA 0748.770.516), afin de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à la publication des décisions prises ci-dessus aux annexes du Moniteur Belge.

Le Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)